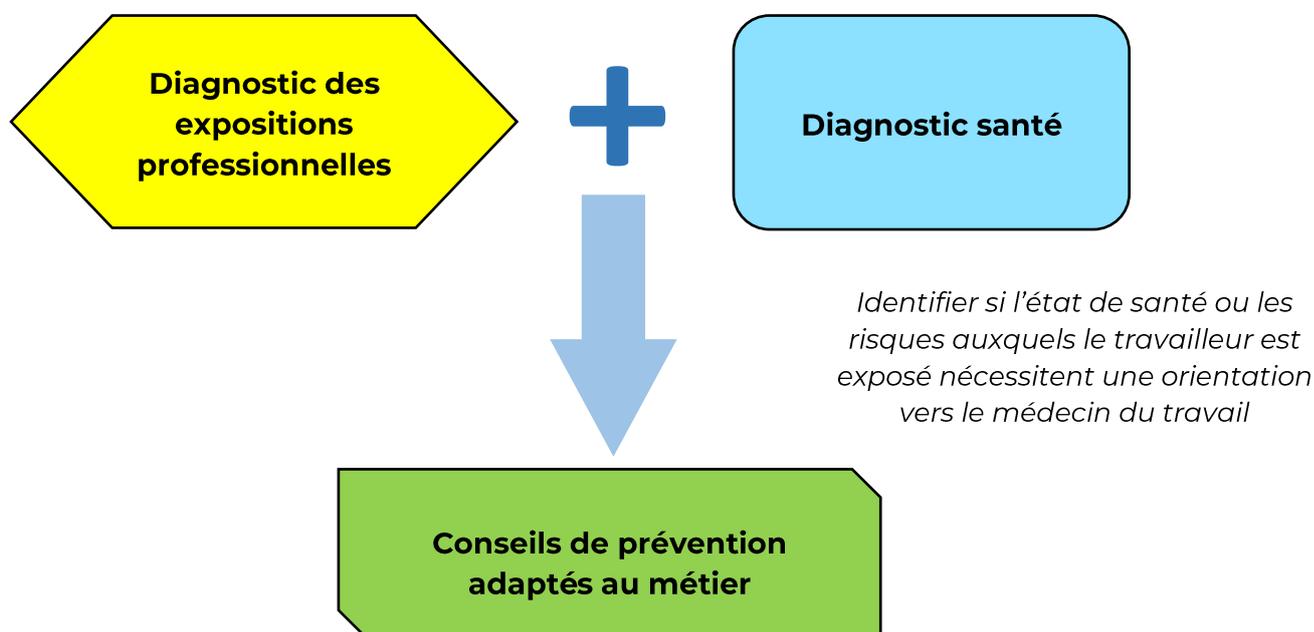


SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Visite d'information et de prévention initiale

Date de création	Date de mise à jour	Destiné à
2 février 2024		Infirmier de Santé au Travail

QUELLE EST LA FINALITÉ ?



La visite comprend :

- L'ouverture et le renseignement du DMST.
- Un diagnostic des expositions professionnelles.
- Un diagnostic de santé.
- La dispense de conseils de prévention adaptés au métier.
- Une éventuelle réorientation vers le médecin du travail.
- L'information au salarié des modalités de suivi de l'état de santé.

QUI RÉALISE ?

L'infirmier de Santé au Travail.

OÙ CELA SE RÉALISE ?

Dans les cabinets de consultation, au SPSTI ou en entreprise.

QUAND ? ET À QUELLE FRÉQUENCE ?

Selon la réglementation.

Références réglementaires : Articles L. 4624-1 ; R. 4624-10 à R. 4624-15 du Code du Travail. Articles R. 4624-16 et suivants pour le suivi adapté.

COMMENT ?

(QUELLE MÉTHODE ? QUELS OUTILS ? QUELLES ÉTAPES ?)



COMMENT CONDUIRE UN INTERROGATOIRE PROFESSIONNEL ?

① Recueillir et tracer les informations sur l'activité professionnelle :

- Connaissance de l'entreprise (fiche d'entreprise / DUERP).
- Fonction.
- Poste de travail : description de l'activité (lieu, organisation, tâches, produits, outils...).
- Expositions professionnelles ; saisie des expositions professionnelles, des préventions et des risques.
- ...

Diagnostic santé

COMMENT CONDUIRE UN INTERROGATOIRE SUR L'ÉTAT DE SANTÉ ?

① Recueillir et tracer les informations sur les antécédents médicaux et chirurgicaux :

- Antécédents familiaux.
- Antécédents personnels.
- Antécédents médicaux et chirurgicaux.
→ **Scanner les comptes rendus.**
- Maladies en cours.
- Suivi médical ou traitement en cours.
→ **Si pathologie identifiée, questionner le suivi, le traitement et l'observance du traitement.**
- Accidents du travail (typologie et durée) / Maladies professionnelles.
- Arrêts maladie (durée et typologie).
- Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).
- Invalidité / Incapacité.
- Présence de restriction ou d'inaptitude sur un précédent poste.

② Recueillir et tracer les informations sur les antécédents gynéco-obstétricaux :

- Grossesses.
- Accouchements.
- Contraception.

③ Informer sur les campagnes de dépistage :

- Sensibilisation au dépistage du cancer colorectal, cancer du sein, cancer du col de l'utérus.

④ Recueillir et tracer les informations sur les modes de vie :

- Sport / Sédentarité.
- Alimentation.
- Sommeil.
- Conduites addictives.
- Trajet.

- ⑤ **Identifier et tracer les signes fonctionnels :**
 - Que constate-t-on ce jour ?
 - Tracer par appareil les signes fonctionnels évoqués et ressentis (dont le vécu au travail) par le salarié.
- ⑥ **Recueillir et tracer le statut vaccinal**
- ⑦ **Identifier et tracer les signes physiques :**
 - Boiterie.
 - Dyspnée.
 - ...
- ⑧ **Réaliser des examens complémentaires et de biométrie**
- ⑨ **Réaliser des examens et/ou des tests (équilibre, grip...)**
- ⑩ **Vérifier l'adéquation entre l'état de santé et le poste de travail**

Conseils de prévention adaptés au métier

QUELS CONSEILS DE PRÉVENTION DONNER AU SALARIÉ ?

- ① **Donner au salarié des conseils de prévention (et/ou de santé publique) adaptés au métier**

CONSEILS DE PREVENTION ADAPTÉS AU METIER : notamment de le sensibiliser sur les moyens de prévention à mettre en œuvre.

CONSEILS DE PREVENTION : notamment de l'informer sur les modalités de suivi de son état de santé par le service et sur la possibilité dont il dispose, à tout moment, de bénéficier d'une visite à sa demande avec le médecin du travail.

- ② **Orienter si nécessaire vers le médecin du travail**
- ③ **Effectuer les tâches administratives attenantes :**
 - Faire une demande de transfert du dossier (si connu précédemment dans un autre SPSTI).

SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ – VIP initiale

- Faire signer la demande par le salarié.

POURQUOI ?

RÉFÉRENCES SCIENTIFIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

- Article L. 4624-1 du Code du travail.
- Article R. 4624-10 à R. 4624-15 du Code du travail.
- Article R. 4624-16 et suivants du Code du travail.